

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Hub logistique Villard-Bonnot sur la commune principale de l'AIOT Rue du Docteur Marmonnier 38190 VILLARD BONNOT.

La référence de votre dossier est A-4-S9XZ7TOK3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/02/2024 à 17h00 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **44206206300023**

Organisme : **EVOLUTYS**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **42115601900059**

Raison sociale **CONCERTO DEVELOPPEMENT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

17 quai du Président Paul Doumer

92400 COURBEVOIE

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Directeur technique et organisation logistique**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Hub logistique Villard-Bonnot**

Description des activités :

CONCERTO DEVELOPPEMENT souhaite implanter un Hub logistique automatisé (entrepôt) sur la commune de Villard-Bonnot, dans le département de l'Isère (38), sur les parcelles 740 et 742 section AR, pour une surface de terrain de 12 626 m². L'activité générique d'un entrepôt logistique est la suivante : 1- Réception par camions 2- Déchargement 3- Stockage (temps de stockage variable en fonction des produits et des destinations) 4- Division des lots au niveau de la zone de préparation et reconditionnement 5- Expédition par camions. Le chargement et le déchargement des camions s'effectuera par l'intermédiaire de chariots élévateurs. Aucune fabrication ne sera réalisée sur le site (absence de procédé). Le terrain comprendra : - Un entrepôt logistique composé de une cellule de stockage et une cellule de stockage automatisée, type autostore / des bureaux et locaux sociaux / des locaux techniques (local électrique, local onduleur, local sprinkler...) ; - une réserve d'eau incendie associée à des poteaux incendie ; - des voiries et places de stationnement VL et PL ; - un bassin de rétention des eaux d'extinction incendie et de compensation des eaux pluviales ; - des espaces verts. La surface de plancher créée sera de 3 451 m². Les surfaces imperméabilisées du site représenteront environ 6 798 m², soit environ 53,8 % de l'emprise totale du site. Le projet intégrera des panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment. Activité : Site 1510, le déclarant souhaite aussi pouvoir proposer un bâtiment exclusivement 1511, c'est pourquoi la rubrique 1511 sera prise en compte en complément de la rubrique 1510.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue du Docteur Marmonnier

38190 VILLARD BONNOT

X : 924289

Y : 6463495

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1510	1510-2-c	Entrepôts couverts	29830 m3	DC	
1511	1511-2	Entrepôts frigorifiques	Volume présent 5200 m3	DC	
1185	1185-2-a	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantité susceptible d'être présente 700 kg	DC	
1.1.1.0		Sondage, forage	2	D	
3.2.2.0	2	Obstacle dans le lit majeur d'un cours d'eau	surface 2396 m2	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

La gestion des déchets sera réalisée conformément aux articles R.541-42 à R.541-48 du Code de l'Environnement. La liste des principaux déchets générés par l'activité est détaillée ci-après : - Les déchets non dangereux : déchets non dangereux en mélange (déchets de bureaux et ordures ménagères), emballages plastiques, emballages papiers, cartons, palettes en bois usagées. - Les déchets dangereux : matériel informatique et électronique défectueux ou obsolète, tubes néons, boues du séparateur d'hydrocarbures. Conformément à la réglementation, les sociétés chargées

du transport, du traitement, du stockage ou du transit des déchets seront titulaires d'un arrêté d'autorisation préfectorale et des agréments de transport requis. La traçabilité et le suivi des déchets sont gérés en interne : - archivage des bons d'enlèvement et des bordereaux de suivi des déchets dangereux (BSDD), - contrôle des prestataires (contrats).

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Calcul D9 : besoins en eau pour le site : 90 m3/h pendant deux heures, soit un besoin de 180 m3. Alimentation des poteaux incendie du site via un groupe motopompe de 90m3/h raccordé à une cuve de 180 m3 présente sur le site. Les points d'eau seront distants entre eux de moins de 150 m, et chaque issue sera distante de moins de 100 m d'un point d'eau. Calcul D9A : confinement des eaux incendie : volume de confinement d'environ 1 050 m3. Confinement des eaux incendie dans le bassin de rétention étanche prévu sur le site, d'un volume minimum de 1 050 m3. Les eaux de refroidissement seront confinées dans le bassin étanche. Une vanne de confinement du bassin sera positionnée en sortie de ce dernier et asservie à la détection incendie.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

- **extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés ; - RIA, - moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours ; - plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours, avec une description des dangers pour chaque local. Les cellules respecteront en tout point les exigences de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 (absence de demande d'aménagement) ou respect de l'arrêté 1511 si les cellules sont classées exclusivement frigorifiques.**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

